

## RÉALISATION D'UNE NOUVELLE VERSION DU SITE INTERNET [www.ville-st-genest-lerpt.fr](http://www.ville-st-genest-lerpt.fr)

### Cahier des charges

**Maître d'ouvrage :**

Commune de Saint-Genest-Lerpt

42530 Saint-Genest-Lerpt

Tél. : 04 77 50 51 80

Fax : 04 77 50 51 99

Courriel : [isabelle.serre@ville-st-genest-lerpt.fr](mailto:isabelle.serre@ville-st-genest-lerpt.fr)

**Représentée :** par monsieur Christian JULIEN, Maire



# I. PRESENTATION GENERALE DU PROJET

## 1. Contexte

La commune de Saint-Genest-Lerpt (6 201 habitants), membre de Saint-Étienne Métropole, souhaite concevoir une nouvelle version de son site Internet.

Le site s'adresse essentiellement aux personnes à la recherche d'informations sur la commune, Lerptiens ou non. C'est un élément important de la communication communale. Il est résolument un support de communication complémentaire de ceux qui existent déjà (revues municipales, panneaux d'affichage électronique, page Facebook, LinkedIn et application smartphone illiwap...).

Cependant, le site datant de 2008 est devenu vieillissant. Aussi, les enjeux de la refonte portent sur le remodelage graphique, la mise aux normes (responsive adapté au mobile, RGPD, HTTPS, etc.), le développement des démarches en ligne et la mise à disposition d'un outil simple et fiable pour le webmaster et les personnes habilitées à mettre à jour les différentes rubriques du site.

## 2. Objectifs

La refonte du site Internet est lancée afin de satisfaire aux attentes du web et des utilisateurs externes et internes. Aujourd'hui et compte tenu de l'évolution des technologies, la volonté est de rendre le site plus attractif aux yeux des usagers. Le nouveau site nécessitera une refonte complète du graphisme, pour qu'il puisse donner une image plus dynamique de la commune. L'objet du projet a comme finalité de se munir d'un outil moderne, permettant l'accès aux dernières générations de la technologie web (mise en ligne de contenus multimédia, diffusion multicanale des informations du site, adaptation des contenus selon les terminaux exécutant la requête comme smartphones, tablettes, PC fixe ou portable).

**En résumé, les objectifs principaux sont de :**

- reprendre le contenu, en partie dans son intégralité,
- proposer un webdesign plus moderne en phase avec la position de la ville,
- prioriser une approche « responsive » pour répondre à l'augmentation des consultations mobiles,
- simplifier la vie quotidienne des usagers en repensant l'organisation et la présentation des contenus, et en proposant des améliorations pertinentes (voir point ...),
- disposer de plus de souplesse et d'autonomie dans l'administration du site web, favoriser l'appropriation de l'outil, notamment grâce à son design, son ergonomie et sa simplicité d'utilisation : site évolutif,
- répondre aux enjeux d'accessibilité pour offrir une navigation adaptée aux personnes en difficulté et en situation de handicap,
- permettre l'accès attendu par les usagers aux principaux services,
- faciliter les recherches et les démarches en ligne des usagers,
- augmenter significativement la fréquentation du site internet en favorisant une réelle approche de référencement dans les moteurs de recherche,
- l'éventuelle mise en place d'une version italienne du site, étant donné les liens de jumelage qui unissent la ville à la commune sarde de Palau (Sardaigne).

Le prestataire sera en charge de la conception graphique web dans son intégralité.

# II. SPECIFICATIONS TECHNIQUES ET ERGONOMIQUES DU BESOIN

## 1. Ergonomie et accessibilité

Concernant l'ergonomie du site, celle-ci devra se baser sur l'expérience utilisateur, envisagée via la nouvelle architecture proposée par le prestataire à partir de l'arborescence existante. Elle sera la plus intuitive possible pour permettre une facilité d'utilisation maximale quel que soit l'utilisateur et en garantissant les bonnes pratiques du référencement naturel.

Les principes ergonomiques exigés sont :

- menu de navigation optimisé,
- navigation dans la structure principale de l'arborescence,
- chemin de navigation : pour permettre à l'internaute de se repérer dans la navigation,
- navigation entrées fonctionnelles ou thématiques,
- rapidité d'affichage (optimisation du poids des photos et des scripts JS),
- adaptation de la mise en page aux tailles des moniteurs et aux types d'outils utilisés : ordinateurs fixe, smartphones et tablettes (avec la prise en compte des tailles de boutons, pictogrammes, et des nouveaux comportements des internautes sur supports mobiles).

La création graphique constitue un des facteurs principaux de la visibilité du site et de la réussite du projet. Il est donc important d'y apporter toute l'attention nécessaire, car c'est à ce niveau qu'il faut prendre en compte les contraintes pour que le site offre un niveau d'accessibilité optimum pour tous les types de publics.

### **Niveau d'accessibilité**

Le site vise à respecter les règles en matière d'accessibilité et le prestataire devra se conformer au référentiel général d'accessibilité pour les administrations (RGAA) pour les modalités techniques de mise en œuvre. La dernière version de référence est la RGAA 4.0 du 20 septembre 2019. Le prestataire s'engage à ce que les éléments techniques respectent la plupart des points spécifiés dans cette dernière version du RGAA.

## **2. Règlement général sur la protection des données (RGPD)**

Le prestataire s'assurera également que le site soit bien en conformité avec la législation en vigueur en matière de protection des données personnelles, notamment avec l'application des règles issues du règlement général sur la protection des données (RGPD) et obligatoires depuis le 25 mai 2018. Pour rappel, le RGPD oblige à obtenir le consentement des utilisateurs lors de la collecte et du traitement des données personnelles.

Les données concernées sont :

- Nom, prénom, civilité, pseudo, mot de passe,
- Adresse e-mail, téléphone,
- Adresse de facturation et de livraison,
- Adresse IP,
- Témoins de connexion « cookies »,
- La demande de consentement doit être obtenue par des formulaires clairs et explicites, dotés de boutons d'action sans ambiguïté (« Accepter » et « Refuser »).

Le prestataire respectera les points suivants :

- Installer un certificat SSL et assurer son renouvellement, sécuriser le stockage des données récoltées sur le site et contrôler l'accès à ces données,
- Fixer la durée de stockage, informer les internautes de l'utilisation d'un compte Google Analytics et permettre aux utilisateurs le refus d'être tracké,
- Formulaire : identifier les champs obligatoires, adapter les formulaires pour la collecte des données et conserver les preuves de ces consentements. Le consentement des usagers sur la collecte des données privées nécessite une ou plusieurs cases à cocher expliquant clairement ce que vous allez collecter. Ces cases ne peuvent être pré-cochées,
- Cookies : fixer la durée de conservation des cookies à 13 mois, ajouter un bouton de refus dans le bandeau cookies (au démarrage du site) et y intégrer un lien vers la gestion du consentement,
- Le site doit être fourni d'une page « mentions légales » : Cette page doit être accessible sur toutes les pages du site et sera placée en pied de page (footer). Elle devra lister le traitement des données et de leurs objectifs,
- Politique de confidentialité : proposer sur le site internet la politique de confidentialité et intégrer le lien sur toutes les pages du site (listez le traitement des données et de leurs objectifs). Un modèle sera fourni par le prestataire.

### 3. Administration et gestion des contenus

A ce jour, la gestion de contenu est réalisée sous Spipe.

Le nouveau site Internet devra être développé à partir d'un gestionnaire de contenu (CMS) simple et évolutif. Le CMS déployé devra permettre à la Ville, d'être autonome pour toute la mise à jour des contenus (textes, vidéos, photos et téléchargement de documents PDF...).

L'ergonomie de l'interface de la solution de gestion de contenus doit être intuitive, conviviale, efficace et souple afin de pouvoir intégrer des possibles évolutions dans les fonctionnalités. Elle doit pouvoir être utilisée de manière autonome par des personnes qui ne connaissent pas le langage HTML ou CSS.

L'ensemble des fonctionnalités du module de gestion du contenu a pour objectif de permettre, de manière efficace, l'utilisation, l'acquisition, l'organisation et la publication (création, validation, et diffusion...) des contenus. Toute information doit pouvoir être créée, modifiée, déplacée ou supprimée. Une fois saisie, la validation d'une information génère automatiquement sa mise en ligne.

L'interface doit être accessible et utilisable en version PC, mobile ou tablette et devra répondre aux fonctionnalités suivantes :

- interface de type « WYSIWYG », simple, ergonomique et intuitive d'utilisation,
- permettre une mise en forme riche et variée des contenus via des listes de choix : gras, italique, souligné, surligné, choix de la couleur, choix d'un style, titre, paragraphe, citation, encadré, lien, tableaux, etc.,
- possibilité d'ajouter un lien hypertexte dans la rédaction du texte, insérer et positionner des photos / images, des vidéos, des fichiers à télécharger, insérer des flux RSS et des widgets ou objets provenant de services externes,
- partager la page sur les réseaux sociaux,
- pouvoir prévisualiser le contenu avant de valider la mise en page définitive et bénéficier d'un correcteur orthographique,
- disposer d'un mode de prévisualisation avant mise en ligne,
- gérer l'arborescence : pouvoir ajouter facilement de nouvelles pages à n'importe quel niveau de l'arborescence du site,
- gestion des balises de référencement (Title, Meta Description, Alt des images, H1 des titres...),
- accéder au mode d'édition html - importer / copier / coller depuis office ou open office en épurant le code de sa mise en forme,
- moteur de recherche interne performant sur l'ensemble des contenus du site,
- disposer de la possibilité d'éditer des contenus directement depuis le front-end (une fois logué avec les identifiants rédacteur, administrateur), ou à défaut permettre un relai rapide vers le back office,
- permettre le rappel de pages existantes sur le site dans diverses rubriques,
- gestion d'une bibliothèque multimédia avec possibilité de créer des dossiers : images, vidéos, PDF,
- moteur de recherche interne performant sur l'ensemble des contenus du site,
- La totalité des fonctionnalités back-office, à destination des gestionnaires et contributeurs, doit être accessible sans restriction (PC et Mac), avec les principaux navigateurs du marché : Google Chrome, Safari, Mozilla Firefox, Edge dans les versions datant de moins de 2 ans.

Les versions minimales supportées sont à préciser par le prestataire dans son offre. Il devra informer la ville dès lors que des évolutions du CMS entraînent une obsolescence de certaines versions de navigateurs.

### 4. Plan de redirections

Le prestataire assurera tout le protocole de redirections des anciennes URL vers les nouvelles afin de conserver le référencement actuel. La Ville attire l'attention du prestataire sur la nécessité de mettre en place l'ensemble des procédures permettant de maintenir et d'augmenter le trafic du futur site internet.

### 5. Hébergement

L'hébergement actuel du site sera conservé. Le nom de domaine [www.ville-st-genest-lerpt.fr](http://www.ville-st-genest-lerpt.fr) ne sera pas conservé. Le nouveau nom de domaine sera : [www.villesgl.fr](http://www.villesgl.fr) et l'hébergement sera disponible au 1<sup>er</sup> janvier 2023 pour la création du site et le travail en amont.

## 6. Fonctionnalités du site

### 6.1 Gestion des droits d'accès

L'interface doit permettre une gestion des droits accès, selon le profil des intervenants :

- Profil « Administrateur » permettant à l'intervenant l'accès complet sur les contenus et l'administration technique et fonctionnelle du site la création, rédaction et validation de contenus ainsi que la modification, suppression et gestion des droits d'accès.
- Profil « Contributeur » permettant à l'intervenant la création ou la suppression d'articles et l'intégration de contenus multimédia.

Concernant la validation de contenu, l'outil comprendra une étape de validation avant publication selon plusieurs niveaux : en cours de rédaction (brouillon), publication (mise en ligne), archivage, suppression.

### 6.2 Compatibilité

La totalité des fonctionnalités back-office, à destination des gestionnaires et contributeurs, doivent être accessibles sans restriction (PC et Mac), avec les principaux navigateurs du marché : Google Chrome, Safari, Mozilla Firefox, Edge dans les versions datant de moins de 2 ans.

Les versions minimales supportées sont à préciser par le prestataire dans son offre. Il devra informer la ville dès lors que des évolutions du CMS entraînent une obsolescence de certaines versions de navigateurs.

## 7. Propositions d'évolution sur certains modules intégrés au site internet

### 7.1 Agenda et Actualités

- Possibilité de planifier la publication d'une actualité, de mettre une date de fin de publication et d'y associer un lieu,
- Affichage des différents champs pour chaque article : vignette photo, titre, photos ou vidéos, textes, documents, etc.,
- Partage des actualités sur les réseaux sociaux, envoi par email, impression,
- Possibilité de dupliquer un évènement déjà enregistré.

### 7.2 Cartographie/plan

- Affichage sur une carte géographique des différents points d'intérêts (POI) en forme de liste ou annuaire,
- Possibilité de classer les POI par catégorie de service,
- Possibilité de géolocalisation automatique à partir d'une adresse avec possibilité d'affiner manuellement sur la carte.

### 7.3 Magazines, publications

- Génération automatique de l'image vignette à partir de la 1<sup>re</sup> page du PDF,
- Ouverture du fichier dans une nouvelle fenêtre,
- Affichage par date de parution (du plus récent au plus ancien).

### 7.4 Formulaires dynamiques

Le site doit permettre aux internautes de rentrer en contact avec la Ville à partir de différents formulaires.

Ces formulaires doivent être entièrement personnalisables et sans limite :

- Affichage des formulaires sur le site à différents emplacements,
- Copie par email aux usagers de leurs demandes avec accusé de réception automatique,
- Possibilité de créer des formulaires qui varient en fonction des réponses de l'utilisateur et option de gérer l'état et le suivi des demandes via l'outil ou par un export en format CSV,
- Possibilité d'envoyer des fichiers dans les formulaires (Upload) et de créer différents champs de saisie (liste déroulante, texte, case à cocher...),
- Possibilité d'activer un captcha afin d'éviter le spam,
- Conformité avec le RGPD et la SVE,
- Administration complète des formulaires (types de champs, gestion des champs obligatoires, modification du message de confirmation d'envoi, administration d'un ou plusieurs destinataires...),

- Possibilité de dupliquer un formulaire existant.

### **7.5 Liste de documents**

Le site devra permettre un ajout rapide pour d'ensembles de documents (ex : compte-rendu de commission, PLU...). L'insertion des documents dans le CMS doit pouvoir se faire par lot par simple glisser/déposer.

### **7.6 Moteur de recherche**

Le site Internet proposera à l'utilisateur un moteur de recherche accessible de la page d'accueil. Le moteur doit être en capacité de rechercher dans tous les contenus (fichiers PDF, textuels et articles) du site par un système de mot-clé performant et de critères de recherches personnalisables.

### **7.7 Offres d'emploi**

Un module d'offre d'emploi sera mis en place dans une rubrique dédiée. Ce module pourra être partagé sur le site Internet et devra envoyer les candidatures directement sur l'adresse mail dédiée à cette rubrique.

### **7.8 Partage sur les réseaux sociaux**

Les articles du site pourront être partagés sur les différents réseaux sociaux par l'intermédiaire d'une icône «Partage » et/ou « Like ».

### **7.9 Référencement naturel**

La conception du site internet devra permettre de favoriser un référencement naturel optimal (tags, balises, mots clés...). Le prestataire précisera dans quelle mesure la solution de gestion de contenus proposée permet l'optimisation du référencement.

Sont à prévoir au minimum :

- un fichier robots.txt permettant de fournir aux moteurs de recherche les directives de crawl,
- l'optimisation des en-têtes,
- l'optimisation des balises meta,
- la réécriture des URL vers des URL explicites et non pas codées, avec personnalisation manuelle permettant d'améliorer le référencement. Chaque page comportera une balise canonique faisant référence à son URL réécrite. Il sera également possible de personnaliser l'URL canonique via un champ spécifique en backoffice,
- la structuration du code de la page en Hn (H1, H2 et H3)
- la gestion du multilinguisme : soit via la mise en place de balises HTML de type « hreflang » sur l'ensemble des pages du site, soit via les en-têtes http ou soit au sein du sitemap.xml,
- les micro-datas (intégration des balises sémantiques selon le protocole "Schema.org"),
- la mise en place d'un sitemap. Ce fichier sitemap respectera le protocole sitemap standard décrit ici : <http://www.sitemaps.org/>. Il sera possible de choisir quelles pages figureront et quelles pages ne figureront pas dans ce sitemap.xml,
- la génération automatique du plan du site,
- la déclaration du site aux principaux moteurs de recherche et annuaire.

Le site internet n'utilisera pas de technologies bloquantes (de type Flash, Ajax, liens dans JavaScripts) qui bloqueraient ou gêneraient le passage des crawler sur certaines pages. Ils permettront donc globalement une bonne accessibilité de ses contenus.

### **7.10 Mesure de l'audience**

Un panel de statistiques devra également être accessible par l'administrateur, afin d'identifier les pages les plus visitées, suivre l'évolution du nombre, répertorier les expressions recherchées : en résumé suivre l'action du portail pour pouvoir le faire vivre et évoluer.

## 8. Gestion du projet et méthodologie

Le prestataire devra inclure dans son offre un projet d'accompagnement à la Collectivité, de la notification à la mise en ligne, incluant également une période de « recettage » à l'issue de la mise en ligne en vue de corriger tout bug éventuel recensé au cours de cette période.

Les réunions de travail entre le prestataire et la Ville se dérouleront à distance, le prestataire fournira les outils de visioconférence et de partage d'écran du type Microsoft Teams.

Il est demandé au prestataire de présenter un mode d'organisation du projet pour lequel nous souhaitons que soient pris en compte des étapes de validation clés en interne notamment pour les points suivants : charte graphique (page d'accueil, pages secondaires, pages de modules...), présentation du site en phase de pré-validation - la fourniture d'une URL de prévisualisation permettant de suivre l'avancement du site.

Il est précisé que la ville sera consultée à chaque étape clé de validation.

Le prestataire devra fournir une note de cadrage du projet et décrire le planning prévisionnel détaillé des différentes phases, les mécanismes de validation, les conditions de transfert de compétences et de formation, l'organigramme projet détaillé comprenant à minima les intervenants du titulaire ainsi que le coût de ces différentes interventions.

### 8.1 Spécifications et mise en œuvre

Le prestataire sera en charge du bon dimensionnement et de l'architecture technique et matérielle de la solution. Il élaborera les spécifications fonctionnelles et organisationnelles : descriptif des fonctionnalités proposées, synopsis et scénarisation des écrans, scénarios de mise en œuvre de la solution, et approche pour la reprise optimale de l'existant.

Le prestataire assure la totalité des paramétrages et développements nécessaires à la mise en œuvre du site internet et l'intégration de la charte graphique. Il assure la réalisation des tests permettant de valider le dimensionnement de l'architecture mise en œuvre et la mise à jour des préconisations d'architecture si nécessaire. Il assure les tests de bon fonctionnement.

## 9. Livraison et installation

Le prestataire assure la fourniture de l'ensemble des licences éventuellement nécessaires à la mise en œuvre du site, l'intégralité des paramétrages nécessaires au bon fonctionnement, la production de la documentation et le transfert des compétences.

Pendant la réalisation du projet, le prestataire mettra à disposition une version du site sur une plateforme de test. Le prestataire assure la mise en production du site et les correctifs nécessaires.

Le prestataire prendra en charge le transfert de ces versions sur la plateforme d'exploitation pour permettre la mise en ligne du contenu.

## 10. Formation

### Accompagnement pour le contenu du site :

La commune doit pouvoir maîtriser elle-même la mise à jour de son site, et ne pas être tributaire du prestataire qui réalise le site. La solution technique qui sera retenue permettra d'assurer la gestion du contenu (modification des informations, création ou suppression de rubriques, etc.) sans intervention externe. Ces tâches doivent pouvoir être réalisées en interne par des personnes non spécialisées.

En revanche, le prestataire proposera une assistance d'accompagnement de la collectivité locale. Il assurera la formation du personnel en charge du site afin qu'il soit en mesure de mettre en ligne l'ensemble du contenu et d'utiliser toutes les fonctionnalités. Il est attendu du prestataire une formation qui se déroulera dans les locaux de la Collectivité (pour l'ensemble des administrateurs et contributeurs du site internet). Des supports de formation ou tutoriels en ligne devront être fournis pour chaque catégorie de formation nécessaire (administrateur, contributeur...). À l'issue de cette formation, le prestataire apportera une assistance téléphonique à cette équipe, durant les heures ouvrables, pendant une période qu'il devra préciser dans son contrat de maintenance.

## 11. Maintenance

### 11.1 Maintenance corrective

L'ensemble des développements et modules applicatifs du site feront l'objet d'un contrat de maintenance. Le titulaire précisera dans son offre financière le montant de la maintenance annuelle, et détaillera dans sa proposition les conditions d'application et la couverture de celle-ci.

La maintenance corrective devra inclure au minimum :

- La fourniture et l'installation des correctifs, des extensions et des nouvelles versions des modules applicatifs composant le site internet.
- L'accès à une assistance téléphonique pour la résolution de problèmes techniques et fonctionnels relatifs à l'exploitation courante des modules applicatifs composant le site internet : les horaires devront être précisés par le titulaire

### 11.2 Maintenance évolutive du CMS

Il est demandé au prestataire d'assurer les évolutions techniques liées au CMS (mises à jour...) et aux composants mis en œuvre dans le cadre des développements du site internet.

## 12. Propriété et droits

L'ensemble des documents transmis par la commune au prestataire, reste la propriété de la commune. Lorsque cela sera nécessaire, le prestataire devra indiquer les mentions de copyright sur les pages concernées. Pour les documents apportés par le prestataire, celui-ci devra s'assurer qu'il peut licitement en disposer au regard des lois en vigueur et spécialement sur la propriété intellectuelle.

Le prestataire cède à la commune les codes source des créations qui le comprennent, cette session est consentie pour la durée légale des droits d'auteurs et pour le monde entier.

Dans le cas où le prestataire ne souhaite, ou ne peut, consentir à cette cession, il indiquera les modules concernés par cette exclusion, et assurera à la commune, le droit d'utilisation, de reproduction et de représentation illimité de ces éléments.

## 13. Confidentialité

Le prestataire s'engage expressément à respecter le caractère confidentiel des informations données, méthodes, savoir-faire, dont il a eu connaissance à l'occasion de l'exécution de la prestation et à prendre toutes mesures utiles pour empêcher, sauf autorisation préalable de la commune, la divulgation et la communication directe ou indirecte, à toute personne autre que ses employés ou collaborateurs concernés par la prestation.

## III. CADRE DE LA REPONSE

Toutes les sociétés souhaitant répondre à cette consultation peuvent adresser leur proposition en respectant le cadre de réponse défini ci-après.

Dans sa réponse le prestataire devra préciser les points suivants :

### 1.1 Présentation :

Présentation globale de la solution et de ses avantages

### 1.2 Caractéristique de la solution :

Présentation détaillée de la solution et de ses grands principes pour réaliser le site de la ville conformément aux spécifications techniques du besoin. Dans le cas où le prestataire ne répond pas à une fonctionnalité demandée, il doit l'indiquer clairement et indiquer les solutions de remplacement qu'il préconise. Les points suivants doivent être détaillés :

- charte graphique,
- socle technique avec description détaillée de l'interface d'administration,
- maintenance,



- accompagnement pour le contenu du site,
- choix technologique de la solution.

### **1.3 Proposition financière :**

Le prestataire doit fournir une proposition financière détaillée pour l'ensemble des prestations demandées et indiquera la durée de validité de son offre. **Proposition à faire parvenir avant le 26 décembre, 14h00.**

### **1.4 Modalités particulières**

Les sociétés devront fournir une maquette graphique du projet (page d'accueil visualisable + une page en ligne développée) cohérente à la communication globale de la ville, notamment à la charte graphique des publications écrites (bulletin et lettre d'information).

### **1.5 Délai et planning de réalisation**

La société retenue devra veiller à ce que la mise en ligne définitive du nouveau site de la ville **intervienne au plus tard au 1<sup>er</sup> juin 2023.**

## **Renseignements**

Isabelle Serre

Tél. : 04 77 50 57 33

[isabelle.serre@ville-st-genest-lerpt.fr](mailto:isabelle.serre@ville-st-genest-lerpt.fr)

# RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

Date et heure limites de remise des offres fixées le 26 décembre 2022 à 14h00

## ARTICLE 1<sup>er</sup> : OBJET DE LA CONSULTATION

La consultation concerne la **réalisation d'un nouveau site internet** pour la Commune de Saint Genest Lerpt.

## ARTICLE 2 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION

### 2-1. Définition de la procédure

La consultation est engagée selon un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables en application de l'article R2122-8 du code de la commande publique.

### 2-2. Nature de l'attributaire

Le marché sera conclu avec un attributaire unique.

### 2-3. Délai de réalisation

Le délai de livraison du nouveau site internet est fixé au plus tard à 180 jours à compter de la notification du marché.

### 2-4. Modifications de détail au dossier de consultation

La personne responsable de la consultation se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au cahier des charges. Celles-ci doivent être communiquées au plus tard 10 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

### 2-5. Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de 90 jours ; il court à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

## ARTICLE 3 : PRESENTATION DE L'OFFRE

Le dossier de consultation est remis par voie dématérialisée sur demande adressée par e-mail à chaque candidat. Il est également téléchargeable sur le site Internet de la Commune [www.ville-st-genest-lerpt.fr](http://www.ville-st-genest-lerpt.fr)

### 3-1.1. Documents fournis aux candidats

Le présent dossier de consultation est constitué par :

- le présent règlement,
- le cahier des charges.

## ARTICLE 4 : COMPOSITION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentations associés.

### 4-1. Composition de l'offre à remettre par les candidats

Le dossier remis par les candidats comprendra les pièces suivantes :

- offre financière,
- note détaillée sur la solution technique proposée,
- maquette graphique du projet : page d'accueil visualisable + une page en ligne développée,
- références de la société en matière de réalisation de sites web.

## ARTICLE 5 : SELECTION DES CANDIDATURES - JUGEMENT ET CLASSEMENT DES OFFRES

### 5-1. Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, si la personne responsable de la consultation constate que les pièces demandées sont absentes ou incomplètes, elle demandera alors aux candidats concernés de produire ou de compléter ces pièces dans un délai de dix jours.

### 5-2. Jugement et classement des offres

La note finale sur 20 la plus élevée déterminera le candidat retenu. L'attribution du marché se fera selon les critères et les pondérations suivants :

- critère artistique (note sur 20) : 45 %
- critère financier (note sur 20) : 35 % selon la formule suivante :  $\text{note prix} = (\text{offre la moins disante en } \text{€ HT} / \text{offre du candidat en } \text{€ HT}) \times 20$
- critère technique : respect des délais, planning, expérience... (note sur 20) : 20 %

Lors de l'examen des offres, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de se faire communiquer les décompositions ou sous-détails des prix, ayant servi à l'élaboration des prix, qu'il estimera nécessaires.

Il pourra, à tout moment, ne pas donner suite à la procédure pour des motifs d'intérêt général.

## ARTICLE 6 : CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DE L'OFFRE

L'offre sera transmise par voie dématérialisée à l'adresse : [isabelle.serre@ville-st-genest-lerpt.fr](mailto:isabelle.serre@ville-st-genest-lerpt.fr)

**Elle devra parvenir à destination avant le lundi 26 décembre, 14h.**

Les dossiers qui seraient remis après la date et l'heure limites fixées ne seront pas retenus.

## ARTICLE 7 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard huit jours avant la date limite de remise des offres, une demande par mail à : [isabelle.serre@ville-st-genest-lerpt.fr](mailto:isabelle.serre@ville-st-genest-lerpt.fr)